1. *Étude surveillée*

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs et orientations | Favoriser la réussite scolaire |
| Intervenants | 3 personnels et 1 bénévole |
| Horaires | Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h15 à 17h20 |
| Description | L’étude surveillée mise en place permet aux enfants d’apprendre leurs leçons et d’effectuer leurs exercices écrits sous la vigilance et avec l’accompagnement des animateurs. |
| Organisation | A 16H15, le personnel prend en charge les enfants dans les classes et récupèrent les appels du service étude. Les enfants sont regroupés par niveau avec 1 animateur. Le personnel assure la prise du goûter. Il peut être fourni par les parents ou par la commune. Commence ensuite l’étude. L’animateur aide et accompagne les enfants à faire leurs devoirs.  Les cahiers de textes sont paraphés par les animateurs indiquant si le travail a été effectué, non terminé ou non fait permettant aux familles de s’assurer du contrôle des devoirs.  A 17H20, les enfants sortent dans la cour, les familles sont invitées à reprendre leurs enfants à la sortie de l’étude.  A 17h30, les enfants encore présents sont dirigés vers les ateliers. |
| Lieux d’intervention | Locaux scolaires |
| Modalités d’inscription | L’inscription et la réservation sont **OBLIGATOIRES**.  Un dossier périscolaire/extrascolaire doit être complété, signé et remis (avec les documents demandés) au service Vie éducative et Jeunesse avant toute fréquentation du service.  La réservation s’effectue au mois ou à l’année.  2 moyens de réservation sont à la disposition des familles :  \* La fiche de réservation papier :  - Pour les réservations mensuelles, les fiches sont disponibles sur le site de la commune : [www.varennesjarcy.fr](http://www.varennesjarcy.fr) , auprès des animateurs, en mairie. Les parents doivent la compléter et la retourner au plus tard 48h avant la première date de réservation ;  - Pour les réservations annuelles, une fiche de réservation est distribuée aux familles lors de la rentrée. Elle doit être complétée et retournée au service scolaire au plus tard 48h avant la première date de réservation.  Les fiches de réservation peuvent être envoyées par mail à [scolaire@varennes-jarcy.fr](mailto:scolaire@varennes-jarcy.fr) ou déposées en mairie, ou dans la boîte aux lettres installée à cet effet à l’entrée de l’école. Cette boîte aux lettres est relevée chaque jour par un personnel de la mairie.  \* Réservation sur le site internet de la commune [www.varennes-jarcy.fr](http://www.varennes-jarcy.fr) rubrique vie-éducative et jeunesse – portail famille.  En cas de non réservation dans les délais, le forfait journée sera appliqué et facturé sauf en cas de raison professionnelle.  Les familles ont la maîtrise de leurs réservations. La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle, pour un seul service ou pour plusieurs services. Des modifications peuvent être apportées aux réservations qu’elles soient mensuelles ou annuelles sous réserve de prévenir le service scolaire, **PAR TOUT MOYEN ECRIT** : courrier, mail, messagerie du portail famille une semaine à l’avance. |
| Tarification | Selon quotient familial :  1 Inférieur à 400 € 20% du prix de base  2 Comprise entre 401 et 550 € 30% du prix de base  3 Comprise entre 551 et 700 € 40% du prix de base  4 Comprise entre 701 et 850 € 50% du prix de base  5 Comprise entre 851 et 1000 € 60% du prix de base  6 Comprise entre 1001 et 1150 € 70% du prix de base  7 Comprise entre 1151 et 1300 € 80% du prix de base  8 Supérieure à 1301 € 100% du prix de base  PRIX DE BASE :  Tarif goûter fourni par la commune : 1,00€  Tarif journalier de l’étude surveillée : 2,00€  Forfait journée :  Accueil du matin + goûter + étude+ atelier + post atelier : 6,30€ |
| Modalités d’information des familles | Un courrier des services périscolaires est remis aux familles en début d’année scolaire. Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune. |